

LES AIDES FINANCIERES

LES BOURSES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT DES LYCEES

1) Les demandes de bourse lycée se font au troisième trimestre de l'année en cours pour l'année scolaire suivante. Les informations concernant l'ouverture de la campagne vous parviennent par Ecole Directe.

2) Pour les familles qui n'auraient pas fait de demande au troisième trimestre, il est encore possible de faire une demande jusqu'au 19 octobre 2023 dernier délai. Un dossier est à retirer au secrétariat – comptabilité au 1^{er} étage.

3) Les élèves boursiers de seconde ou les élèves de lycée nouvellement boursiers doivent nous remettre la notification d'octroi.

4) Les élèves boursiers venant d'un autre établissement doivent s'assurer que le transfert de bourses a été effectué.

BAREME D'ATTRIBUTION DES BOURSES NATIONALES DE LYCEE 2023-2024

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser

Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021

Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 531	10 913	6 782	2 651
2	21 674	17 383	14 760	11 904	7 536	3 167
3	24 769	20 279	17 221	13 889	9 043	4 198
4	28 641	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 850	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 863
8 ou plus	46 446	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	468 €	573 €	678 €	780 €	885 €	993 €
Montant annuel de la prime internat	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1 002 €

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou très bien au DNB